



QUÉBEC – ONTARIO

21 mars 2016

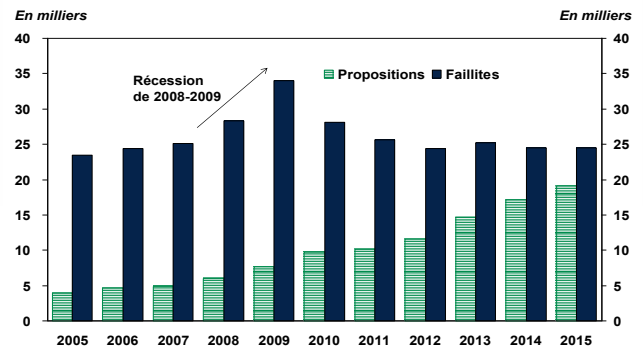
Le taux d'insolvabilité des consommateurs est élevé au Québec, mais il diminue en Ontario

Lors de la récession de 2008-2009, les cas de faillites personnelles ont grimpé de plus de 30 % en l'espace de deux ans au Québec. Les difficultés économiques ont alors entraîné des pertes d'emplois, acculant ainsi plusieurs personnes au pied du mur. À compter de 2010, la reprise de l'économie et des embauches ont fait fléchir les faillites. Depuis cinq ans, leur nombre s'avère relativement stable. Près de 25 000 Québécois, incapables de rembourser leurs dettes, se retrouvent toutefois dans cette situation chaque année.

Il n'y a pas moins de personnes qui éprouvent de sérieuses difficultés financières pour autant. En effet, une part croissante de la population a recours à la proposition de consommateur afin de rembourser leurs dettes sur une période plus longue que prévu¹ ou de remettre seulement une partie des sommes empruntées. Cela permet d'éviter le recours ultime à la faillite qui peut entraîner la liquidation des biens de l'individu, tels qu'une résidence, une voiture ou un véhicule motorisé, afin d'acquitter ses dettes. Dans le cas d'une proposition de consommateur, la personne peut conserver tous ses acquis incluant ses avoirs financiers sous forme de placements ou d'un compte d'épargne, sans risque de saisie. Le patrimoine bâti par l'individu se trouve ainsi protégé des créanciers. À l'inverse, la faillite entraîne la liquidation des placements et la saisie des biens de valeur afin de distribuer par la suite les sommes aux créanciers². Les REER sont toutefois protégés, à l'exception des cotisations effectuées dans les 12 mois précédents la faillite.

Les propositions ont pratiquement doublé depuis cinq ans au Québec, passant d'environ 10 000 à près de 20 000 par année. Cette avenue est désormais presque aussi fréquente que celle de la faillite. En 2009, la modification de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité du gouvernement fédéral a contribué à faire augmenter le nombre de propositions. Le montant maximal des dettes excluant le prêt hypothécaire est alors passé de 75 000 \$ à 250 000 \$, ce qui a élargi le nombre de personnes admissibles à une proposition de règlement avec les créanciers³. Les faillites ont, par

Le nombre de faillites personnelles se stabilise au Québec, mais les propositions aux créanciers grimpent

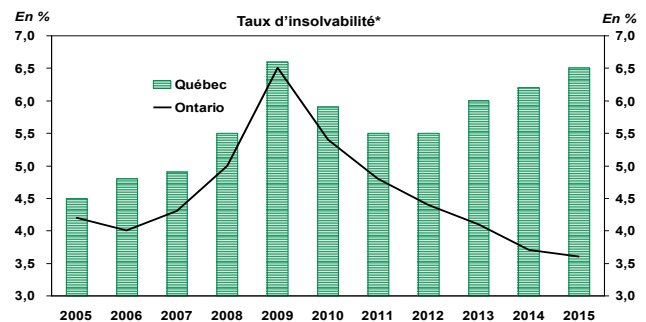


Sources : Bureau du surintendant des faillites Canada et Desjardins, Études économiques

conséquent, cessé de croître à partir de 2010 alors que le nombre de propositions a progressé rapidement.

Au total, près de 45 000 personnes se retrouvent en situation d'insolvabilité annuellement. Plus de la moitié d'entre elles déclare faillite tandis que les autres tentent un arrangement avec leurs créanciers. Les institutions financières, les sociétés de cartes de crédit ou les détaillants qui offrent différents types de financement ont le choix d'accepter ou non

La part de la population insolvable augmente au Québec et diminue constamment en Ontario



* Nombre de faillites et de propositions / population de 18 ans et +.
Sources : Bureau du surintendant des faillites Canada et Desjardins, Études économiques

¹ Période maximum de cinq ans.

²⁻³ Pascal Gagnon, CPA, CGA, PAIR, SAI, Conseil des Syndics de faillite du Québec.

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef

Hélène Bégin
Économiste principale

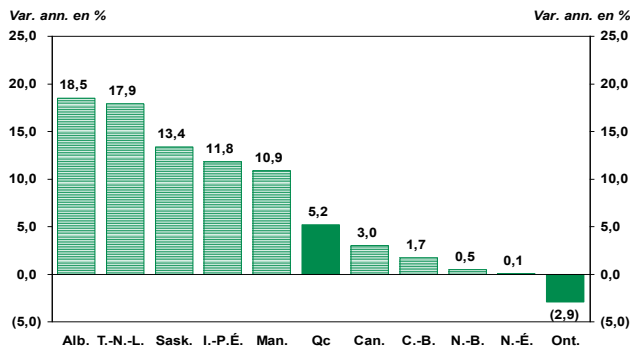
Danny Bélanger
Économiste senior

418-835-2450 ou 1 866 835-8444, poste 2450
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com

cette proposition. Si la majorité des créanciers votent en faveur, la proposition de règlement de l'individu s'applique à l'ensemble des prêteurs. Celle-ci permet de rembourser une partie des dettes ou la totalité de celles-ci. Il s'avère souvent préférable pour les créanciers de récupérer au moins une part du montant du prêt grâce à la proposition. Dans le cas d'une faillite personnelle, les pertes sont généralement plus importantes pour les prêteurs, tout dépendant de la valeur des biens qui peuvent être saisis.

En 2015, le nombre de personnes insolvable par rapport à la population adulte a pratiquement rejoint le sommet de la dernière récession au Québec. Pour plusieurs, le faible taux d'épargne atténué la capacité de bâtir un coussin financier suffisant en cas d'imprévu. Une perte d'emploi, une séparation ou encore une maladie grave peut rapidement affecter les revenus des personnes touchées, entraînant des difficultés à rembourser les emprunts. La durée moyenne de la période de chômage, qui se situait à six mois au Québec l'an dernier, est relativement longue pour les ménages dont la situation financière est serrée. Une baisse de revenus pendant une telle période peut avoir des conséquences financières importantes pour plusieurs emprunteurs.

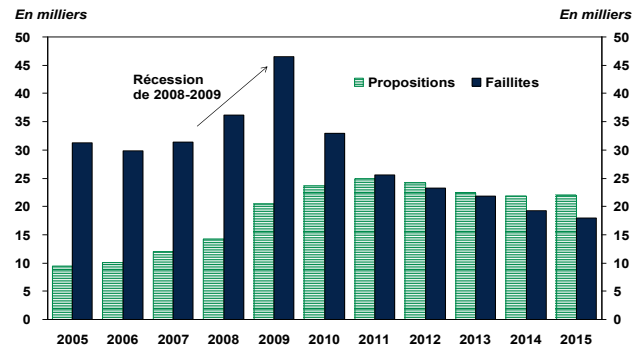
En 2015, le nombre de personnes insolvable a diminué seulement en Ontario en 2015



Sources : Bureau du surintendant des faillites Canada et Desjardins, Études économiques

De plus, le fait que le prix des résidences se soit stabilisé depuis quelques années au Québec a probablement joué un rôle. La capacité des ménages d'accéder à des sommes grâce à un refinancement hypothécaire lié à la hausse de la valeur des propriétés est maintenant réduite. De plus, le resserrement des règles du gouvernement fédéral pour les prêts hypothécaires assurés a restreint le refinancement maximum de la valeur de l'habitation de 95 % à 80 % entre 2009 et 2012. Cette porte de sortie, qui permettait de dégager des liquidités importantes, n'est plus aussi accessible qu'auparavant.

En Ontario, le nombre de faillites personnelles continue de fléchir



Sources : Bureau du surintendant des faillites Canada et Desjardins, Études économiques

En Ontario, le taux d'insolvabilité diminue sans cesse depuis la récession de 2008-2009. Au Canada, la tendance baissière des dernières années a pris fin. Les cas de faillites ont diminué un peu, mais le nombre de propositions a bondi de presque 10 %. Au total, le nombre de personnes insolvable a augmenté de 3,0 % en 2015. Les provinces productrices de pétrole aux prises avec de sérieuses difficultés économiques telles que l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador ont connu des hausses importantes. L'Ontario, qui a connu la plus forte croissance du PIB réel au pays en 2015, a enregistré un repli du nombre de personnes incapables de rembourser ses dettes l'an dernier. C'est la seule province qui a réussi cet exploit. L'amélioration rapide du marché du travail depuis quelques années contribue à réduire les cas d'insolvabilité en Ontario. De plus, le prix moyen des résidences continue d'augmenter fortement dans cette province, soit une hausse de 7,8 % en 2015, ce qui dégage une marge de manœuvre lors d'un refinancement hypothécaire.

Implications : La stabilité du nombre de faillites au Québec émet un signal trompeur puisque le nombre de propositions aux créanciers affiche une progression constante. Résultat : le taux d'insolvabilité est à la hausse, ce qui signifie qu'une part croissante de la population n'arrive pas à rembourser ses dettes en tout ou en partie selon l'échéance convenue initialement avec les créanciers. Rien n'indique que la tendance se renversera à court terme. Le fossé entre le Québec et l'Ontario ne fera que se creuser davantage puisque les perspectives économiques de la province voisine s'avèrent plus favorables.

Hélène Bégin
Économiste principale